



3457 - Le jugement de l'accomplissement par les femmes de la prière dite tarawih

question

Cette prière incombe-t-elle aux femmes ? Leur recommande-t-on de l'effectuer à la maison ou d'aller à la mosquée ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

La prière dite des tarawih est une sunna confirmée. Mais il est préférable pour les femmes, en matière de prières nocturnes surérogatoires, de les effectuer chez elles en vertu des propos du Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) : **N'interdisez pas l'accès des mosquées aux femmes, mais il est préférable pour elles, de prier chez elle.** (rapporté par Abou Dawoud dans ses Sounan au chapitre : à propos de la sortie des femmes pour se rendre aux mosquées et le sous-chapitre : les sévères précautions à prendre à cet effet. (Cité dans Sahih al-Djami ; 7458). Mieux, plus discret et intime est l'endroit où la femme accomplit sa prière, plus l'acte sera méritoire.

C'est pourquoi le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) dit : **Il est préférable pour la femme de prier dans sa chambre que de le faire dans son salon ; de même sa prière effectuée dans son makhd'a (le coin le plus intime de la maison) est plus méritoire que celle effectuée ailleurs dans la maison.** (rapportée par Abou Dawoud dans ses Sounan : livre sur la prière, chapitre : la sortie des femmes pour se rendre à la mosquée. C'est cité dans Sahih al-Djami, 3833).

D'après Um Houmayd, la femme d'Abou Houmayd as-Sa'idi, elle s'était présentée au Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) et lui avait dit : **ô messenger d'Allah ! J'aime prier avec toi.** - « Je sais que tu aimes prier avec moi, mais la prière que tu accomplis dans ta chambre est meilleure que celle que tu effectues dans ton salon et celle que tu accomplis dans (la cour de) la maison



dans le salon est meilleure que celle faite dans la cour, et celle que tu effectues ainsi est meilleure que celle que tu accomplis dans la mosquée des tiens (du quartier) et celle que tu effectues là est meilleure que celle que tu accomplis dans ma mosquée. Elle dit avoir donné l'ordre de lui construire un lieu de prière dans le coin le plus reculé, le plus obscur de sa maison. Et c'est là qu'elle priait jusqu'à sa rencontre avec Allah le Puissant et Majestueux. (Rapporté par l'imam Ahmad et les hommes constituant sa chaîne de transmission sont sûrs).

Cette préférence ne contredit pas l'autorisation qui leur est donnée de se rendre dans les mosquées comme l'indique ce hadith d'Abd Allah ibn Omar dans lequel il dit : « J'ai entendu le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dire : « N'interdisez pas à vos femmes de se rendre à la mosquée si elles en sollicitent l'autorisation. Et il dit : Bilal ibn Abd Allah rétorqua : au nom d'Allah, nous le leur interdirons.

Il dit : Abd Allah se retourna vers lui et lui adressa une insulte si humiliante comme je n'en avais jamais entendu et lui dit : je te rapporte les propos du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) et tu dis : au nom d'Allah, nous ne le leur interdirons ! » (rapporté par Mouslim, n° 667).

Mais la fréquentation de la mosquée par la femme est soumise aux conditions que voici :

1/ Le port d'un voile complet ;

2/ l'abandon du parfum ;

3/ l'obtention de l'autorisation du mari.

À cela s'ajoute le fait que sa sortie n'entraîne rien d'interdit comme le fait de rester seule avec un chauffeur étranger dans une voiture et des situations similaires. Si la femme violait une de ces conditions, son mari ou son tuteur aurait le droit ou plutôt le devoir de lui interdire de partir.

J'ai interrogé notre Cheikh, Cheikh Abd al-Aziz à propos de la prière dite tarawih pour savoir si elle revêt une particularité qui fait qu'il serait préférable pour les femmes de l'accomplir à la mosquée ,et il m'a répondu négativement en disant que les hadith qu'indiquent la préférence pour la



femme de prier chez elle ont une portée générale et englobent les tarawih et les autres prières.

Allah le Très Haut le sait mieux.

Nous demandons à Allah pour nous-mêmes et pour l'ensemble de nos frères musulmans la sincérité et l'agrément et prions pour qu'Allah rende notre action conforme à ce qu'Il aime et agréé. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad.